



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales**  
**Bureau des concours et des examens professionnels**  
**Bureau de la formation continue et du développement des compétences**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**N° NOR AGRS1513837C**

**Note de service**

**SG/SRH/SDDPRS/2015-531**

**18/06/2015**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2015

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** Examens professionnels pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture.

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF - DAAF - DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP  
 Administration centrale  
 Etablissements d'enseignement technique agricole  
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole  
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - IRSTEA  
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

**Résumé :** Examens professionnels pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture ouverts au titre de l'année 2015.

Suivi par : Hervé LÉGER  
Téléphone : 01.49.55.43.55 Fax : 01.49.55.50.82  
Mél : herve.leger1@agriculture.gouv.fr  
Bureau de la formation continue et du développement des compétences  
Suivi par Nathalie JOUANET  
Téléphone : 01.49.55.58.23  
Mél : : nathalie.jouanet@agriculture.gouv.fr

Date d'ouverture des pré-inscriptions : 25 juin 2015  
Date limite de pré-inscriptions télématiques : 02 septembre 2015  
Date limite de retour des confirmations d'inscription : 11 septembre 2015

**Textes de référence :** Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Décret n° 2010-1752 du 30 décembre 2010 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Arrêté du 1er août 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Au titre de l'année 2015, sont organisés les examens professionnels pour l'avancement aux grades de :

- secrétaire administratif de classe supérieure : le nombre total des places offertes sera fixé ultérieurement.
- secrétaire administratif de classe exceptionnelle : le nombre total des places offertes sera fixé ultérieurement.

## **CALENDRIER**

Période d'ouverture des pré-inscriptions : **du 25 juin au 2 septembre 2015**

Date limite de dépôt des confirmations d'inscription : **11 septembre 2015 dernier délai** (le cachet de la Poste faisant foi)

Date de l'épreuve écrite : **12 novembre 2015**

Lieux de l'épreuve écrite : **Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Cachan, Dijon, Lyon, Montpellier, Rennes, Toulouse. Des centres seront également ouverts dans les départements et collectivités d'outre-mer en fonction des candidatures exprimées.**

Voir coordonnées des CEPEC en annexe.

Les horaires de l'épreuve écrite n'étant fixés que lorsque toutes les candidatures sont enregistrées, les candidats en seront informés lors de la réception de leur convocation à cette épreuve.

Date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) pour les candidats admissibles à la classe exceptionnelle : **28 décembre 2015 dernier délai** (le cachet de la Poste faisant foi).

**Le dossier de RAEP sera adressé en six exemplaires à :**

**Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt**

Bureau des concours et des examens professionnels

**SG / SRH / SDDPRS**

À l'attention de M. Hervé LÉGER

78, rue de Varenne

75349 PARIS 07 SP

**Ainsi qu'un .pdf du dossier dans les mêmes conditions de délai à :** [herve.leger1@agriculture.gouv.fr](mailto:herve.leger1@agriculture.gouv.fr)

Le modèle du dossier de RAEP, le guide d'aide au remplissage et le référentiel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle sont téléchargeables sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espacetelecharge2.cfm?monrep=dossiers>

Date et lieu de l'épreuve orale : **à partir du 15 mars 2016** à Paris.

## **CONDITIONS D'ACCÈS**

En application de l'article 25 du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 visé ci-dessus, peuvent faire acte de candidature :

**pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure :**

Les secrétaires administratifs de classe normale relevant du ministre chargé de l'agriculture qui justifient d'au moins un an dans le 4<sup>ème</sup> échelon et d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de fonctionnaire de catégorie B ou de même niveau.

**pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle :**

Les secrétaires administratifs de classe supérieure relevant du ministre chargé de l'agriculture ayant atteint au moins le 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade et qui justifient d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de fonctionnaire de catégorie B ou de même niveau.

Pour les deux avancements, les conditions requises doivent être remplies au 31 décembre 2015.

**Aucune dérogation ne sera accordée aux conditions indiquées ci-dessus.**

## **MODALITÉS DES EXAMENS**

L'arrêté en date du 1<sup>er</sup> août 2011 visé ci-dessus prévoit les épreuves suivantes :

### **Examen professionnel pour l'avancement à la classe supérieure :**

L'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure se compose d'une épreuve écrite unique d'admission consistant, à partir d'un dossier à caractère administratif, en la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation de travail (durée : 3 heures).

L'épreuve est notée de 0 à 20.

À l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit la liste des candidats admis par ordre alphabétique. Nul ne peut être déclaré admis s'il n'a obtenu une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10 sur 20.

Le jury de cet examen professionnel est nommé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

### **Examen professionnel pour l'avancement à la classe exceptionnelle :**

L'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel (durée : 3 heures ; coefficient 2).

À l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat, le jury s'appuie sur un dossier constitué par le candidat. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient 3).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le modèle du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage et le référentiel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture sont disponibles sur le site Internet du ministère chargé de l'agriculture. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel après l'établissement de la liste d'admissibilité.

À l'admission, seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation.

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20.

À l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats admis.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'a obtenu à l'épreuve orale d'admission une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 7 sur 20. Si plusieurs candidats réunissent le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve orale d'admission.

Le jury de cet examen professionnel est nommé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

La demande de candidature sera établie par **pré-inscription** sur le site Internet [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr) à partir du **25 juin 2015** et jusqu'au **2 septembre 2015**.

Chaque candidat recevra une confirmation d'inscription accompagnée d'un imprimé de situation administrative permettant de justifier de son grade et échelon dans le corps des secrétaires administratifs.

**Tout candidat qui ne recevrait pas ces documents dans les jours suivant sa pré-inscription devra s'en inquiéter auprès du chargé de ces examens professionnels indiquées ci-après.**

Le candidat datera et signera impérativement sa confirmation d'inscription sous peine de rejet de sa candidature.

L'imprimé de situation administrative sera obligatoirement complété et signé par le responsable de la gestion du personnel de proximité dont il relève.

**Au plus tard le 11 septembre 2015** (le cachet de la Poste faisant foi), le candidat adressera l'ensemble de ces documents, deux enveloppes à fenêtre au format 22 x 11 affranchies au tarif en vigueur 20g et une enveloppe à fenêtre au format A4 affranchie au tarif en vigueur 50g à :

### **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

Bureau des concours et des examens professionnels

SG / SRH / SDDPRS

#### **À l'attention de M. Hervé LÉGER**

78, rue de Varenne

75349 PARIS 07 SP

Tout dossier parvenu au bureau des concours et des examens professionnels après le 11 septembre 2015 avec un cachet de la Poste comportant une date postérieure ou ne comportant pas de date, ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de la candidature.

Pour obtenir tous renseignements relatifs à cet examen, les candidats s'adresseront à Hervé LÉGER :

Mél. : [herve.leger1@agriculture.gouv.fr](mailto:herve.leger1@agriculture.gouv.fr)

Tél. : 01 49 55 43 55 – Fax : 01 49 55 50 82

## **RÈGLEMENT DES SÉLECTIONS**

Les candidats sont invités à prendre connaissance du règlement des sélections publié au bulletin officiel du ministère dans la note de service [SG/SRH/SDDPRS/2015-2](#) du 05-01-2015 dont les dispositions sont applicables aux présents examens professionnels.

Les directeurs et les chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion possible de la présente note auprès de leurs agents et personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces examens professionnels .

## **PRÉPARATION AUX EXAMENS PROFESSIONNELS**

Le décret du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une **dispense de service de 5 jours par an** pour permettre à un agent de **suivre des actions de formation** dans le cadre de la Préparation des Examens et Concours, sans plafonner le nombre de jours à l'échelle de la carrière.

Pour les agents des services déconcentrés et centraux, et de l'enseignement agricole technique, des formations de préparation des candidats sont organisées par les Délégués Régionaux à la Formation Continue (DRFC), par la délégation à la formation continue pour l'administration centrale (DFAC) et par les Plateformes Régionales des Ressources Humaines (PFRH) au titre des formations interministérielles.

Ces formations ont pour objet :

- la méthodologie de l'épreuve écrite d'admissibilité pour l'examen professionnel pour l'avancement à la classe exceptionnelle et la méthodologie de l'épreuve écrite de l'examen professionnel pour l'avancement à la classe supérieure.
- l'élaboration du dossier RAEP pour les futurs candidats à l'examen pour l'avancement à la classe exceptionnelle
- la préparation à l'oral RAEP pour les candidats admissibles.

Les agents qui souhaitent bénéficier de ces formations doivent s'adresser :

- au responsable local de formation de leur structure,
- au DRFC à la DRAAF
- à la DFAC en administration centrale.

Pour les agents de l'enseignement agricole supérieur et des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture ( FAM, ASP, etc...) les agents devront s'adresser à leur établissement qui est chargé d'organiser les formations correspondantes.

Ces agents peuvent également bénéficier de places dans les sessions de formation proposées en région (ou inter-région) et en administration centrale dans la limite des places disponibles.

Les informations sur ces formations ainsi que les [coordonnées](#) des délégations à la formation continue sont accessibles sur le site internet de la formation continue <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/index.php> et en annexe de la présente note s'agissant des coordonnées des délégations.

Pour les formations interministérielles, les informations sont sur le site <http://safire.fonction-publique.gouv.fr>.

**IMPORTANT : en aucun cas l'inscription des agents à ces formations ne tiendra lieu d'inscription aux examens professionnels, qui doit être réalisée selon les modalités décrites ci-avant.**

### **CONTRÔLE DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES**

Conformément à l'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 qui autorise l'administration à vérifier après les épreuves et avant la nomination des lauréats que les conditions requises pour concourir sont remplies, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'être convoqué aux épreuves, voire figurer sur les listes d'admissibilité et d'admission, ne confèrent juridiquement aucun droit à nomination si, après vérification, il s'avère que les conditions de candidature requises n'étaient pas réunies.

*Aucune dérogation ne sera accordée aux conditions indiquées ci-dessus.*

**Les candidats en fonction** au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt devront informer leur supérieur hiérarchique de leur participation à cet examen.

**Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion** de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces examens professionnels.

Le Chef du Service des ressources  
humaines

Jacques CLÉMENT

**CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES**

L'organisation matérielle des épreuves écrites est confiée aux centres permanents d'exams et de concours (CEPEC) qui ont défini les lieux de déroulement de ces épreuves.

CEPEC	Centre d'épreuve écrite	Personnes à contacter		Coordonnées
AMIENS	Amiens	Sylvie-Anne RÉMY	Tél. : 03-22-33-55-49 <a href="mailto:sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr">sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF PICARDIE
		Sonia LESAGE	Tél. : 03-22-33-55-39 <a href="mailto:sonia.lesage@agriculture.gouv.fr">sonia.lesage@agriculture.gouv.fr</a>	
BORDEAUX	Bordeaux	Catherine BIELLI	Tél. : 05-56-00-42-62 <a href="mailto:catherine.bielli@agriculture.gouv.fr">catherine.bielli@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF AQUITAINE Service régional de formation et développement
		Serge SAINTE-MARIE	<a href="mailto:serge.sainte-marie@agriculture.gouv.fr">serge.sainte-marie@agriculture.gouv.fr</a>	
CACHAN	Cachan	Évelyne MAZZOLÉNI	Tél. : 01-41-24-17-06 <a href="mailto:evelyne.mazzoleni@agriculture.gouv.fr">evelyne.mazzoleni@agriculture.gouv.fr</a>	DRIA ILE-DE-FRANCE Secrétariat général
		Sébastien FAUGÈRE	<a href="mailto:sebastien.faugere@agriculture.gouv.fr">sebastien.faugere@agriculture.gouv.fr</a>	
		Frédérique RENARD	Tél. : 01-41-24-17-04 <a href="mailto:frederique.renard@agriculture.gouv.fr">frederique.renard@agriculture.gouv.fr</a>	
DIJON	Dijon	Laurence ARRIVÉ	Tél. : 03-80-39-30-20 <a href="mailto:laurence.arrive@agriculture.gouv.fr">laurence.arrive@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF BOURGOGNE Service régional de formation et développement
		Jean-Paul PERDREAU	Tél. : 03-80-39-30-54 <a href="mailto:jean-paul.perdreau@agriculture.gouv.fr">jean-paul.perdreau@agriculture.gouv.fr</a>	
LYON	Lyon	Sandrine QUEMIN	<a href="mailto:sandrine.quemin@agriculture.gouv.fr">sandrine.quemin@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF RHÔNE-ALPES Secrétariat général
		Isabelle ANSELME	Tél. : 04-78-63-14-18 <a href="mailto:isabelle.anselme@agriculture.gouv.fr">isabelle.anselme@agriculture.gouv.fr</a>	
		Patrice WEISS	Tél. : 04-78-63-13-39 / 34-40 <a href="mailto:patrice.weiss@agriculture.gouv.fr">patrice.weiss@agriculture.gouv.fr</a>	
MONTPELLIER	Ajaccio Montpellier	Stéphane LAGAUZÈRE	Tél. : 04.67.41.80.26 <a href="mailto:stephane.lagauzere@agriculture.gouv.fr">stephane.lagauzere@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF du LANGUEDOC-ROUSSILLON Service régional de formation et développement
		Christelle AVIAT	Tél. : 04-67-10-19-06 <a href="mailto:christelle.aviat@agriculture.gouv.fr">christelle.aviat@agriculture.gouv.fr</a>	
RENNES	Rennes	Etienne LAFARGUE	Tél. : 02-99-28-22-10 <a href="mailto:etienne.lafargue@agriculture.gouv.fr">etienne.lafargue@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF BRETAGNE Secrétariat général
		Aline CAZOULAT	Tél. : 02-99-28-22-75 ou 22-80 <a href="mailto:aline.cazoulat@agriculture.gouv.fr">aline.cazoulat@agriculture.gouv.fr</a>	
TOULOUSE	Toulouse	Marcel MILIN	Tél. : 05-61-10-62-11 <a href="mailto:marcel.milin@agriculture.gouv.fr">marcel.milin@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF MIDI-PYRÉNÉES SRFD / CIRSE
		Chantal MAZAT	Tél. : 05-61-10-62-65 <a href="mailto:chantal.mazat@agriculture.gouv.fr">chantal.mazat@agriculture.gouv.fr</a>	

## Annexe II

### Liste des délégués régionaux à la formation continue

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE	
ALSACE	<b>Pierre-Irénée BRESSOLETTE</b> <a href="mailto:pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr">pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Strasbourg tél. : 03.69 32 50 67 (66)
AQUITAINE	<b>Sophie de GRIMAL</b> <a href="mailto:sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr">sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Lydie BAUDIN	DRAAF Bordeaux tél. : 05.56.00.43.52 (42.68)
AUVERGNE	<b>ElsaTARRAGO</b> <a href="mailto:elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr">elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Bernadette GOUDERGUES	DRAAF Lempdes Tél : 04.73.42.27.92 (76)
BOURGOGNE	<b>Solène AUBERT</b> <a href="mailto:solene.aubert@agriculture.gouv.fr">solene.aubert@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Yveline PASQUIER	DRAAF Dijon Tél : 03.80.39.30 59 (82)
BRETAGNE	<b>Carmen GAN</b> <a href="mailto:carmen.gan@agriculture.gouv.fr">carmen.gan@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Aline CAZOULAT	DRAAF Rennes Tél : 02.99.28.22.04 (22 80)
CENTRE	<b>Nicolas DUPUY</b> <a href="mailto:nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr">nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Orléans Tél : 02.38.77.40.00 (41 96)
CHAMPAGNE- ARDENNE	<b>Isabelle HUART-CARBONNEAUX</b> <a href="mailto:isabelle.huart-carbonneaux@agriculture.gouv.fr">isabelle.huart-carbonneaux@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Yolande SIRIANNI	DRAAF Chalons en Champagne Tél : 03.26.66.20.25 (20.21)
CORSE	<b>Paul MEDURIO</b> <a href="mailto:paul.medurio@agriculture.gouv.fr">paul.medurio@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF Ajaccio Tél : 04 95 51 86 74 (44)
FRANCHE COMTE	<b>Julien SAUVAYRE</b> <a href="mailto:julien.sauvayre@agriculture.gouv.fr">julien.sauvayre@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Françoise PICOT	DRAAF - Besançon tél. : 03.81.47.75.46 (75.36)
GUADELOUPE	<b>Nadia COLOT</b> <a href="mailto:nadia.colot@agriculture.gouv.fr">nadia.colot@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF Basse Terre tél. : 05.90.99.60.39 (60 17) Fax : 05.90.99.09.10
GUYANE	<u>Pour les services déconcentrés (SD)</u> <b>Suzie THOMPSON</b> <a href="mailto:suzie.thompson@agriculture.gouv.fr">suzie.thompson@agriculture.gouv.fr</a>  <u>Pour l'enseignement agricole (EA)</u> <b>Fanny PAYET</b> <a href="mailto:fanny.payet@educagri.fr">fanny.payet@educagri.fr</a>	DAAF Cayenne tél. : 05.94.29.63.71 Fax : 05.94.29.63.63  LEGTA de Macouria Tel : 05.94.38.76.26 Fax : 05.94.38.76.25
ILE-DE-FRANCE	<b>Nathalie NICOL</b> <a href="mailto:nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr">nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Rachel GARCIA	DRIAAF Cachan Tél : 01.41.24.17.78 (17.01)



<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>	<b>Jacky BRETAGNE</b> <a href="mailto:jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr">jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr</a>  Assistants : Corinne ULLDEMOLINS et Frédéric POUGET	DRAAF Montpellier Tél : 04.67.10.19.14 (19.12)(19.18)
<b>LIMOUSIN</b>	<b>Véronique DELGOULET</b> <a href="mailto:veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr">veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Betty PACCHIN	DRAAF Limoges Tél : 05. 55.12. 92..73
<b>LORRAINE</b>	<b>Roberte MORLOT</b> <a href="mailto:roberte.morlot@agriculture.gouv.fr">roberte.morlot@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Annie FORESTAT	DRAAF Metz Tél : 03.55 74 11 08 (11 09)
<b>MARTINIQUE</b>	<b>Julie ALCINDOR</b> <a href="mailto:julie.alcindor@agriculture.gouv.fr">julie.alcindor@agriculture.gouv.fr</a>	DAAF Fort de France Tél : 05 96 71 20 97 Fax : 05 96 71 20 71
<b>MAYOTT</b>	<b>Carmen NICOLLET</b> <a href="mailto:carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr">carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr</a>	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél. : 02 69 63 81 37
<b>MIDI-PYRENEES</b>	<b>Mireille BASSOU</b> <a href="mailto:mireille.bassou@agriculture.gouv.fr">mireille.bassou@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Hélène ECHEVARRIA Chargée de formation : Christiane PERCHE	DRAAF Toulouse Tél : 05 61 10 61.84 (62.03 / 62.18) Fax : 05.61.10.61.75
<b>NORD PAS-DE-CALAIS</b>	<b>Patrick SENECHAL</b> <a href="mailto:patrick.senechal@agriculture.gouv.fr">patrick.senechal@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Zohra M'BAYE	DRAAF Lille Tél : 03.62.28.40.86 (40.87)
<b>PICARDIE</b>	<b>Sylvie-Anne REMY</b> <a href="mailto:sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr">sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr</a>  Assistants : Nathalie TRANNOIS (SD) et Sonia LESAGE (EA)	DRAAF Amiens Tél : 03.22.33.55.49 (55.36)
<b>BASSE NORMANDIE</b>	<b>Danièle LEVARD</b> <a href="mailto:daniele.levard@agriculture.gouv.fr">daniele.levard@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Hélène COURCELLE	DRAAF Caen Tél : 02.31.24.97.16 (98.97) Fax : 02.31.24.99 11
<b>HAUTE-NORMANDIE</b>	<b>Valérie GARNIER</b> <a href="mailto:valerie.garnier@agriculture.gouv.fr">valerie.garnier@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Isabelle GUEGAN	DRAAF Rouen Tél : 02.32.18.94.03 (94 29)
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	<b>Pierre HERVOUET (pour les SD)</b> <a href="mailto:Pierre.hervouet@agriculture.gouv..fr">Pierre.hervouet@agriculture.gouv..fr</a>  Assistant : François SOUCHARD  <b>M. Jean-Luc SCHAFER (pour l'EA)</b> <a href="mailto:jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr">jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Françoise CASSARD	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 15 (70 14)
<b>POITOU-CHARENTES</b>	<b>Séverine ETCHESSAHAR</b> <a href="mailto:severine.etchessahar@agriculture.gouv.fr">severine.etchessahar@agriculture.gouv.fr</a>  Assistants : Cécile DURIVALT Nadia COUTANCEAU-METAY	DRAAF Poitiers Tél : 05.49.03.11.27 (11.23)
<b>REUNION</b>	<b>Pascal NOUVET</b> <a href="mailto:pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr">pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF St Denis de La Réunion Tel 02.62.30.88.53 (89.47)

<b>PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR</b>	<b>Florence BRUNIER</b> <a href="mailto:florence.brunier@agriculture.gouv.fr">florence.brunier@agriculture.gouv.fr</a>  Assistantes : Patricia PARAVISINI (SD) Christine PASSALACQUA (EA)	DRAAF Marseille Tél : 04 13 59 36 35 (36.34 / 36.33)
<b>RHÔNE-ALPES</b>	<b>Nathalie DELDEVEZ</b> <a href="mailto:nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr">nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr</a>  Assistants : Patrice WEISS et Isabelle ANSELME	DRAAF Lyon Tél : 04.78.63.13.08 (13.13)
<b>ADMINISTRATION CENTRALE</b>	<b>Chrystelle ARCHE</b> <a href="mailto:chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr">chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Wassila GOURARA	78 rue de Varenne - 75007 PARIS Tel : 01.49.55.55.10 (60 79)